

Vous souhaitez vous lancer dans une nouvelle activité en créant ou en reprenant une entreprise. La CCI du Tarn vous propose un parcours créateur-repreneur sur mesure.



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Votre projet de création ou de reprise d'entreprise est à la phase de l'idée, il vous manque encore des éléments pour vous décider, votre business plan n'est pas finalisé et vous vous posez des questions.



TROUVEZ UNE PREMIÈRE RÉPONSE SUR DES SITES RÉFÉRENTS



<https://www.tarn.cci.fr>



<https://www.ccistore.fr/cci-tarn>



<https://business-builder.cci.fr>



<https://les-aides.fr>



<https://bpifrance-creation.fr/>



<https://www.guichet-entreprises.fr>



PARTICIPEZ À L'ATELIER « PRÊT À VOUS LANCER »

Une demi-journée pour vous aider à vous poser les bonnes questions

Réunions d'informations qui abordent la méthodologie et les points essentiels de la création ou reprise d'entreprise. **Réunions gratuites mais inscription obligatoire.**

Tous les jeudis après midi de 14h à 17h :

Inscrivez vous cliquant sur le lien suivant :

<https://www.tarn.cci.fr/atelier-createur-repreneur>

Votre projet de création ou de reprise d'entreprise est présenté et vous souhaitez vous faire accompagner par un conseiller de la CCI du Tarn



VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE ACCOMPAGNER ?



ETAPE 1- PARTICIPEZ À L'ATELIER « PRÊT À VOUS LANCER »

Réunions d'informations qui abordent la méthodologie et les points essentiels de la création ou reprise d'entreprise. Réunions gratuites mais inscription obligatoire.

Tous les jeudis après midi de 14h à 17h

Inscription : <https://www.tarn.cci.fr/atelier-createur-repreneur>



ETAPE 2 - PRÉSENTEZ VOTRE PROJET

→ Téléchargez votre dossier de présentation sur : <http://bit.ly/BP-simplifie>

OU appelez le 05 67 46 60 00 Nous vous enverrons votre dossier !

→ Complétez ce dossier

→ Envoyez le à : monprojetaveclacci@tarn.cci.fr



ETAPE 3 - FAITES VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET

Vous avez finalisé votre présentation, vous l'avez envoyée à la CCI et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de votre projet : valider la faisabilité, le présenter à votre banque, mobiliser des aides à la création, avoir un appui sur les aspects sociaux, fiscaux ...

La CCI vous contacte sous 8 jours pour vous proposer un premier entretien et un accompagnement individualisé.